



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit  
Fondation pour la collaboration confédérale  
Fondazione per la collaborazione confederale  
Fundaziun per la collavuraziun federala



Passer les frontières  
Faire des expériences  
Acquérir du savoir

## **Programme Magellan / Mobilité**

# **Guide destiné aux direc- tions des écoles**

**Informations relatives à l'intégration d'enseignants étrangers participant  
au programme d'échange**

## Echange de professeurs

---

### Introduction

1. **Public visé** Ce guide s'adresse aux directions/commissions scolaires chargées de l'encadrement professionnel d'enseignants<sup>1</sup> en échange en Suisse.
2. **Sources** Ce guide se fonde sur l'expérience acquise par les organisations suisse et étrangère responsables des échanges et sur les suggestions et recommandations faites par les enseignants étrangers et suisses lors de séminaires et de rencontres d'évaluation.
3. **Principe directeur des échanges d'enseignants** Un échange est plus qu'une aventure personnelle pour un enseignant: **il concerne toute l'école.**

### Perspectives et possibilités offertes par un échange

1. **Le participant étranger: un pédagogue qualifié** L'enseignant étranger en échange dans votre école a été recommandé par son école et par l'organisation partenaire. La fondation ch a examiné son dossier et l'a proposé pour un échange avec votre enseignant. Il est évident que ceci implique une grande confiance dans trois organisations externes. Afin que vous bénéficiiez également d'informations de première main, nous vous encourageons vivement à prendre contact directement avec l'enseignant étranger et sa direction d'école.  
  
L'enseignant étranger souhaite que l'école suisse l'intègre en tant que pédagogue qualifié et qu'elle reconnaisse ses compétences et son expérience. Plus la direction/commission scolaire et les collègues de l'école lui accorderont leur confiance, mieux il se sentira accepté.
2. **Autonomie** À la différence des programmes de stage, l'enseignant étranger qui participe à un programme d'échange d'une année assume l'entière responsabilité de l'enseignement qu'il dispense.

---

<sup>1</sup> Pour assurer une meilleure lisibilité du texte, nous avons utilisé le terme enseignant pour désigner homme ou femme.

## Echange de professeurs

---

- 3. L'enseignant étranger: une précieuse personne-ressource** L'enseignant étranger est bien plus qu'un simple remplaçant: il peut offrir des connaissances et un savoir-faire qui feront de lui une personne-ressource, un consultant dans plusieurs disciplines telles que les langues, les mathématiques, les sciences et l'histoire.
- Sur le plan culturel, l'enseignant étranger peut contribuer à animer le contenu de certaines leçons. Sa présence peut encourager les professeurs qui enseignent sa langue maternelle à utiliser celle-ci. Lors de conférences sur son pays ou son système scolaire, il peut s'adresser au corps enseignant, à la direction/commission scolaire, aux politiciens locaux, à toute la population. Sans omettre d'associer la presse, la radio locale et la télévision locale à cet événement. Toutes ces activités contribuent à mettre en valeur l'échange.
- 4. Activités parascolaires** L'enseignant étranger est invité à participer à toutes les activités parascolaires. Celles-ci lui permettent de mieux apprécier la culture et le système scolaire de votre canton.
- 5. Les synergies d'un échange** Souvent les initiatives de l'enseignant étranger peuvent dépasser le cadre scolaire et déboucher sur des échanges épistolaires entre les élèves, un échange individuel d'élèves ou de classes, voire même le jumelage de deux écoles.

## L'encadrement de l'enseignant étranger

- 1. La direction/commission scolaire** L'engagement personnel de la direction/commission scolaire de l'école d'accueil conditionne le succès d'un échange. La direction/commission scolaire établit les tâches à accomplir et coordonne l'engagement de son équipe de direction et/ou du corps enseignant. Pour un bon encadrement, les rôles devront être bien compris et bien répartis entre les divers intervenants.
- 2. Personnes-ressources** Sur proposition de l'enseignant suisse en échange, la direction/commission scolaire choisit un ou deux collègues, en principe de la même discipline, qui se chargeront de l'encadrement professionnel de l'enseignant étranger.

## Echange de professeurs

---

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>3. Le groupe de discipline</b> | Dans l'idéal, tous les collègues qui enseignent la même discipline participent à l'encadrement scolaire de l'enseignant étranger. Il s'agit notamment de l'assister dans la préparation des cours, dans l'élaboration des travaux de contrôle, dans les corrections et dans l'évaluation de l'élève.  |
| <b>4. Le conseiller personnel</b> | L'enseignant suisse désigne une deuxième personne qui va parrainer l'enseignant étranger et se charger de son encadrement personnel. Cette fonction peut être exercée soit collectivement par une équipe d'enseignants, qui constitue un groupe de soutien, soit individuellement par un ou une collègue ou par une personne extérieure à l'école, par exemple un ami de l'enseignant suisse. |

## La prise de contact avec l'école

- |  |  |
|--|--|
| <b>1. Préparation des élèves et de leurs parents</b> | <p>Les élèves et les parents devraient être avisés et informés de l'arrivée d'un enseignant étranger, et rendus attentifs aux avantages que présente pour tous cette nouvelle présence dans l'école.</p> <p>Nous conseillons d'organiser une rencontre entre l'enseignant étranger et les parents des élèves au début de l'échange.</p>  |
| <b>2. Présentation de l'enseignant étranger</b>      | À la rentrée, la direction/commission scolaire présente l'enseignant étranger à ses nouveaux collègues, lui fait visiter les lieux et lui explique les principales caractéristiques de sa nouvelle école. On pourrait offrir à l'enseignant étranger la possibilité de parler de son école et de son pays d'origine avec les collègues et les élèves, ceci lui permettrait d'établir rapidement un contact intéressant avec son nouveau milieu.  |
| <b>3. Stage d'initiation</b>                         | L'enseignant étranger pourrait profiter, en début d'année scolaire, de stages de deux ou trois jours dans la classe de collègues. Pendant ce stage, il serait bon qu'il puisse être libéré d'enseignement dans sa propre classe.   |
| <b>4. Documentation scolaire</b>                     | <p>La documentation générale concernant l'école devrait être remise à l'enseignant étranger avant son arrivée en Suisse. L'enseignant étranger aura alors pris connaissance des principaux documents, lesquels lui seront ensuite expliqués par sa personne-ressource.</p> <p>Il s'agit de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projet éducatif de l'école;</li> <li>- règlements scolaires;</li> <li>- responsabilités des enseignants;</li> <li>- programmes scolaires;</li> <li>- manuels et matériel scolaire;</li> </ul> |

## Echange de professeurs

---

- réforme scolaire en cours;
- exemples d'évaluations formatives et sommatives;
- méthode de correction.

Dans certaines écoles, toute cette documentation, regroupée dans un cartable, sera remise à l'enseignant étranger avec les explications et les commentaires qui s'imposent. Parfois aussi cette documentation sera expliquée au fur et à mesure, au gré des besoins et en rapport avec des situations pratiques.

## Enseignement et vie scolaire

### 1. La vie à l'école

Les aspects ci-après de la vie scolaire seront expliqués à l'enseignant étranger:

- usages dans la salle des enseignants;
- salle de travail, utilisation des moyens techniques (ordinateurs, photocopieuse);
- bibliothèque;
- horaire et récréation;
- devoirs à domicile;
- surveillance;
- comportement à adopter lors de problèmes disciplinaires;
- sanctions;
- type de rapport entre enseignants et élèves;
- conseil d'élève, droit des élèves;
- contacts parents - enseignants;
- absences des élèves ou des enseignants.

### 2. Un nouveau système de valeurs

Les difficultés d'adaptation des enseignants étrangers ont souvent leur origine dans le changement du système de valeurs et dans les difficultés d'interprétation des nouvelles normes de comportement.

## Echange de professeurs

---

### 3. Le cycle d'un échange ordinaire

On peut souvent distinguer quatre phases dans le déroulement d'un échange:

1. une première période d'enthousiasme à l'arrivée;
2. après 2 ou 3 mois vient une période plus difficile, celle de la routine quotidienne et scolaire, qui correspond parfois à une période de désenchantement;
3. plus harmonieuse, cette phase coïncide souvent avec le second semestre et se prolonge d'ordinaire jusqu'à la fin de l'année scolaire;
4. le retour à l'école et au pays d'origine s'accompagne parfois de difficultés de réintégration.

### 4. Comportements attendus et conflits

Il se peut que l'enseignant étranger ne corresponde pas aux représentations, aux attentes, aux stéréotypes et aux clichés des élèves suisses. L'enseignant étranger ignore les comportements suisses typiques dans le cadre scolaire: ce qui est autorisé; ce qui est interdit; les activités et les comportements considérés comme normaux; les activités et les comportements jugés bizarres.

Quelles sont les habitudes et les règles de conduite implicites dans les rapports entre enseignants et étudiants? Ces connaissances sont importantes pour éviter les conflits et problèmes disciplinaires.

Les explications et des exemples concrets ou, mieux encore, des visites de classes suivies d'une discussion permettant d'analyser les comportements des élèves et des enseignants aideraient l'enseignant étranger à mieux comprendre et acquérir ainsi la confiance nécessaire à l'exercice de sa profession.

### 5. Évaluation et notes

Dans le domaine de l'évaluation scolaire, l'expérience de l'enseignant étranger, acquise dans le système scolaire de son pays, est souvent remise en cause. Il doit s'adapter aux normes de notre système, qui sont très nouvelles pour lui. L'enseignant étranger devrait pouvoir profiter de l'expérience de ses collègues suisses dans l'élaboration des premiers examens, pour les corrections et pour les notations. Cette collaboration lui permettra de bien comprendre le système d'évaluation exigé dans l'école et de mieux communiquer les résultats aux élèves et aux parents s'il y a lieu.



## Echange de professeurs

---

### 6. Objectifs et programmes

L'enseignant étranger habitué à travailler avec des programmes stricts peut être surpris par l'absence de «Guidelines» dans les programmes scolaires suisses. Il est important que son partenaire suisse puisse lui présenter et lui expliquer adéquatement les programmes et les échéances.

### 7. Méthodes d'enseignement

L'enseignant étranger enseignera selon ses propres méthodes, donc son rapport avec les contenus enseignés peut fort bien différer de celui des collègues suisses. C'est une excellente occasion pour discuter de différentes méthodes et approches pédagogiques avec le corps professoral de l'école.

## Echange de professeurs

---

### Organisation scolaire

1. **Charge d'enseignement** En principe, l'enseignant étranger reprend intégralement l'enseignement de son partenaire. Néanmoins, l'adaptation à un nouveau système scolaire entraînant déjà un surcroît de travail, une répartition des cours qui éviterait à l'enseignant étranger d'assumer une multitude de programmes différents et nouveaux pour lui et une légère réduction de l'horaire pourraient l'aider grandement au début de son intégration et seraient souhaitables.
  
2. **Matières** Dans certaines circonstances, il est nécessaire d'adapter les matières enseignées aux compétences et aux expériences de l'enseignant étranger. Il peut alors s'avérer utile d'adapter également les tâches des autres enseignants. Les possibilités de ce sens sont clarifiées avant l'échange.  
  
L'enseignement de sa langue maternelle en tant que langue étrangère n'est en général conseillé que si l'enseignant est formé à cette fin.
  
3. **Degré(s)** Il est déconseillé d'intégrer l'enseignant étranger à un niveau comportant des tests sélectifs pour les élèves.
  
4. **Classe difficile** Une classe connue comme étant particulièrement difficile ne devrait pas être confiée à un enseignant étranger.

### Formation continue

1. **Programmes de formation** L'enseignant étranger devrait participer, au même titre que tous les autres enseignants, aux programmes de formation continue à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. **Il serait très utile et intéressant de lui faire visiter d'autres classes et d'autres institutions.**
  
2. **Étranger dans l'école** Il faudrait proposer aux collègues de profiter, à des fins pédagogiques et personnelles, des connaissances et de la diversité qu'apporte l'enseignant étranger dans l'institution.



## Echange de professeurs

---

### Évaluation interne

- 1. Visites de leçons par la direction/le conseiller pédagogique/l'inspecteur**

En observant, de temps à autre, les leçons de l'enseignant étranger, la direction/commission scolaire témoigne de l'intérêt pour son travail. Un entretien suite à la visite permet de clarifier des questions ouvertes et de donner un feed-back important à l'enseignant étranger. → Ces visites doivent toujours être annoncées à l'avance.
- 2. Retour de votre enseignant**

Une fois votre enseignant de retour, l'expérience acquise va lui permettre de jeter un regard neuf sur l'école et les pratiques pédagogiques, va le pousser à se remettre en question, à évoluer et s'améliorer. Il pourrait, lors d'une conférence, s'adresser au corps enseignant pour partager ses réflexions.



## Echange de professeurs

---

### Remarques finales

**1. Que faire lorsque des problèmes surgissent avec l'enseignant étranger?**

Signalons d'abord que, dans la plupart des cas, tout se passe bien. Si une situation nécessite une intervention, la direction/commission scolaire cherchera avant tout le dialogue avec l'enseignant étranger. En cas de difficultés sérieuses, la direction/commission scolaire devra s'adresser à l'organisation responsable qui se mettra en rapport avec l'organisation partenaire et avec la direction de l'école d'origine s'il y a lieu. Quelque soit le contexte, avant de décider de mettre fin à l'échange, la direction/commission scolaire devra en aviser et consulter l'organisation responsable. Les ententes, signées de part et d'autre préalablement à l'échange, doivent être respectées en tout temps. Fondamentalement, l'enseignant étranger a les mêmes droits et les mêmes devoirs que ses collègues suisse.